

**4<sup>e</sup> assemblée publique de l'exercice 2008-2009 du conseil d'administration  
CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA MAURICIE  
27 novembre 2008, à 19 h 00**

Procès-verbal de la quatrième (4<sup>e</sup>) assemblée publique de l'exercice 2008-2009 du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Mauricie, tenue le 27 novembre 2008, à 19 h 00, à la MRC de Mékinac.

**PRÉSENCES :**

M. Michel Angers	Siège, Main-d'oeuvre
M <sup>me</sup> France Beaulieu	Conseillère, Ville de Shawinigan
M <sup>me</sup> France Cormier	Siège, Développement social
M. Pierre A. Dupont	Conseiller, Ville de Trois-Rivières
M. Réjean Gaudreault	Maire, Ville de La Tuque
M <sup>me</sup> Lise Landry	Mairesse, Ville de Shawinigan
M. Lucien Mongrain	Préfet, MRC de Mékinac
M. André Nollet	Siège, Économie
M. Reynald Périgny	Maire, Ville de Saint-Tite
M. Jacques Pinard	Siège, Ressources naturelles et territoire
M. Guy Richard	Maire, Ville de Louiseville
M. Pierre Tremblay	Siège, Qualité de vie
M. Jérôme Marsais	Observateur, Collectivités d'influence
M <sup>me</sup> Liette Moreau	Observatrice, Collectivités d'influence

**ABSENCES :**

M. Pierre Bouchard	Maire, Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
M. Gérard Bruneau	Préfet, MRC des Chenaux
M. Jean-Paul Diamond	Préfet, MRC de Maskinongé
M. Elzéar Lepage	Conseiller, Ville de La Tuque
M. Yves Lévesque	Maire, Ville de Trois-Rivières
M <sup>me</sup> Éva Ottawa	Grand chef, Conseil de la Nation Atikamekw
M. Claude Villemure	Siège, Éducation

**PARTICIPAIENT ÉGALEMENT À CETTE ASSEMBLÉE :**

M. Denis Hébert	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
M. Christian Savard	Directeur général, CRÉ

M<sup>me</sup> France Beaulieu, préside l'assemblée.

-----

**MOT DE BIENVENUE**

Après avoir constaté le quorum, M<sup>me</sup> France Beaulieu souhaite la bienvenue aux membres de la CRÉ, observateurs et gens du public.

CA/08-09-04-042

**1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour se lit comme suit :

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Adoption et suivi du procès-verbal du conseil d'administration du 18 septembre 2008
- 3.0 Fonds de développement régional
  - 3.1 Bilan
  - 3.2 Projets

- 3.2.1 Plan de développement et de consolidation  
Moisson Mauricie/ Centre-du-Québec (AA-125-08)
- 3.2.2 Historique de l'échantillonnage et de diagnostics  
des cours d'eau en Mauricie (AA-126-08)
- 3.2.3 Entente spécifique portant sur l'attraction et l'intégration  
sociale et économique des personnes immigrantes  
en Mauricie (2009-2012) (ES-021-08)
- 3.2.4 Aide à la formation en aérospatiale (AA-127-08)
- 3.2.5 Emplois et milieux dévitalisés (AA-122-08)
- 3.2.6 Centre de ski La Tuque (AA-124-08)
- 3.3 Cadre de gestion du Fonds de développement régional (FDR)
- 4.0 Mandat pour la production DVD
- 5.0 Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT)
  - 5.1 Plan d'action (2008-2009)
  - 5.2 Programme biomasse forestière
  - 5.3 Aires protégées
  - 5.4 Étude sur la compétitivité de l'industrie forestière
- 6.0 Désignation d'un représentant de la CRÉ sur les comités aviseurs locaux  
des réserves fauniques Mastigouche et du Saint-Maurice
- 7.0 Formation d'un comité de travail sur les sentiers récréotouristiques
- 8.0 Appui à la diversification par l'aérospatiale
- 9.0 Partenariat Semaine régionale de l'emploi
- 10.0 Points d'information
  - 10.1 Forum de la société civile (18 décembre 2008)
  - 10.2 Conseil régional de l'environnement (CRE)
  - 10.3 Infrastructure pour la consolidation des liens interrégionaux VHR
  - 10.4 LIC
  - 10.5 Stratégie en faveur des aînés (ES-019-07)
- 11.0 Liste des comptes
- 12.0 Varia
- 13.0 Questions du public
- 14.0 Date de la prochaine rencontre et calendrier des rencontres
- 15.0 Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par M. Réjean Gaudreault, appuyé par M. Michel Angers, d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout suivant :

- 12.1 Centres de tri

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA/08-09-04-043      2.0    ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 SEPTEMBRE 2008**

IL EST PROPOSÉ par M. Jacques Pinard, appuyé par M<sup>me</sup> Lise Landry, d'adopter le procès-verbal de la rencontre du conseil d'administration du 18 septembre 2008 avec les corrections apportées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA/08-09-04-044      3.0    FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**

**3.1    Bilan**

En date du 27 novembre 2008, le solde de l'enveloppe du Fonds de développement régional (FDR) est de 1 810 218 \$.

## 3.2 Projets

### 3.2.1 Plan de développement et de consolidation Moisson Mauricie / Centre-du-Québec (AA-125-08)

**Résolution relative à l'octroi d'une aide financière  
pour le projet «Plan de développement et de consolidation Moisson Mauricie /  
Centre-du-Québec» (AA-125-08)**

Le projet consiste à développer certains secteurs organisationnels et promotionnels qui permettront à l'organisme de consolider ses acquis, de s'adjoindre de nouveaux partenaires qui connaissent mal ou peu le rôle et la mission de Moisson Mauricie / Centre-du-Québec, tout en développant de nouvelles méthodes de travail afin d'accroître leur efficacité et leur présence.

CONSIDÉRANT que le projet est en lien avec le Plan quinquennal de développement régional de la Mauricie (2005-2010), notamment pour l'enjeu 1;

CONSIDÉRANT que la sécurité alimentaire est un enjeu d'actualité pour le Consortium en développement social et qu'il s'inscrit également dans les priorités régionales concernant les saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT que le promoteur a acquis au fil des ans une notoriété auprès des acteurs œuvrant en sécurité alimentaire;

CONSIDÉRANT que les résultats de ce projet augmenteront nos connaissances sur le degré des besoins en alimentation des organismes venant en aide aux résidants;

CONSIDÉRANT que les outils développés dans le cadre de ce projet faciliteront grandement l'organisme à poursuivre sa mission;

CONSIDÉRANT que ce projet viendra soutenir la lutte contre la pauvreté;

IL EST PROPOSÉ par M. Reynald Périgny, appuyé par M. Pierre A. Dupont, de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale de 40 000 \$, et ce, conditionnellement à la confirmation de la contribution financière des autres partenaires pressentis pour le projet tel qu'il apparaît dans la structure de coûts et de financement consignée dans la présentation sommaire du projet ou à l'obtention de financement substitutif, le cas échéant et à la participation du promoteur à soutenir par ses connaissances acquises la concertation entourant la sécurité alimentaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 3.2.2 Historique de l'échantillonnage et de diagnostics des cours d'eau en Mauricie (AA-126-08)

**Résolution relative à l'octroi d'une aide financière  
pour le projet «Historique de l'échantillonnage et de diagnostics  
des cours d'eau en Mauricie» (AA-126-08)**

Le projet consiste à réaliser un historique complet sur l'ensemble des données qui ont été récoltées dans les cours d'eau à travers l'ensemble de la Mauricie. Les données ainsi recueillies seront compilées dans une base de données qui sera accessible à l'ensemble des intervenants œuvrant en agroenvironnement ainsi qu'en environnement et développement durable de la Mauricie. Une carte sera également réalisée afin de bien visualiser la répartition géographique des données disponibles.

- CONSIDÉRANT que le projet est en lien avec le Plan quinquennal de développement régional de la Mauricie (2005-2010), notamment pour les enjeux 2 et 4;
- CONSIDÉRANT que le projet est issu d'une démarche concertée par les différents acteurs œuvrant notamment à la Table de concertation en agroenvironnement de la Mauricie;
- CONSIDÉRANT que les résultats de ce projet augmenteront nos connaissances des cours d'eau de la Mauricie;
- CONSIDÉRANT que les outils développés dans le cadre de ce projet pourront être facilement utilisables et actualisables;
- CONSIDÉRANT que ce projet viendra soutenir les intervenants œuvrant en environnement et développement durable dans leur prise de décision;

IL EST PROPOSÉ par M. Jacques Pinard, appuyé par M<sup>me</sup> Lise Landry, de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale de 5 000 \$, et ce, conditionnellement à la confirmation de la contribution financière des autres partenaires pressentis pour le projet tel qu'il apparaît dans la structure de coûts et de financement consignée dans la présentation sommaire du projet ou à l'obtention de financement substitutif, le cas échéant et à ce que les données obtenues soient logées dans un organisme régional.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **3.2.3 Entente spécifique portant sur l'attraction et l'intégration sociale et économique des personnes immigrantes (2009-2012) (ES-021-08)**

#### **Résolution relative à l'octroi d'une aide financière pour le projet «Entente spécifique portant sur l'attraction et l'intégration sociale et économique des personnes immigrantes (2009-2012)» (ES-021-08)**

Le présent projet de renouvellement de l'Entente spécifique en immigration a pour objet de poursuivre la concertation des partenaires, afin de susciter la réalisation d'activités et de projets visant la régionalisation de l'immigration en ce qui a trait à l'attraction des personnes immigrantes et à leur établissement durable en région ainsi qu'une plus grande ouverture à la diversité culturelle.

L'apport de l'immigration constitue maintenant le premier facteur de croissance des populations. En Mauricie, l'immigration contribuera à atténuer la baisse démographique attendue au cours des vingt prochaines années. Aussi, l'immigration apporte des solutions aux entreprises vivant des problématiques de recrutement de main-d'œuvre qualifiée. L'Entente est gérée par la CRÉ en partenariat avec le ministère de l'Immigration, des Communautés culturelles (MICC) et Emploi-Québec. Pour le renouvellement de l'Entente, Emploi-Québec et le MICC proposent d'injecter significativement plus d'argent.

- CONSIDÉRANT que les objectifs de l'Entente visent clairement à répondre à plusieurs des stratégies inscrites au Plan quinquennal de développement régional (2005-2010);
- CONSIDÉRANT l'apport de l'immigration relativement à la démographie régionale et aux besoins des entreprises à la recherche de main-d'œuvre qualifiée;
- CONSIDÉRANT que l'immigration concourt aux objectifs régionaux fixés dans le Pacte pour l'emploi;
- CONSIDÉRANT la qualité de la concertation des partenaires financiers autour de ce projet;

CONSIDÉRANT la mobilisation d'acteurs intersectoriels réunis à la Table régionale de l'immigration et des tables locales d'immigration sur les territoires;

CONSIDÉRANT la forte implication de la CRÉ à l'égard de la concertation régionale en immigration et son rôle de gestionnaire de cette entente de financement;

IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> France Cormier, appuyé par M. Pierre Tremblay, de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Ententes spécifiques du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale de 75 000 \$ par année, soit pour les années 2009/2010, 2010/2011 et 2011/2012, tel qu'il apparaît dans la structure de coûts et de financement consignée dans la présentation sommaire du projet et conditionnellement à la confirmation de la participation financière d'Emploi-Québec et du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **3.2.4 Aide à la formation en aérospatiale (AA-127-08)**

M. Pierre Tremblay déclare son intérêt et se retire des discussions.

##### **Résolution relative à l'octroi d'une aide financière pour le projet «Aide à la formation en aérospatiale» (AA-127-08)**

L'entreprise Premier Aviation poursuit sa croissance et sa demande pour des diplômés formés en aérospatiale. Toutefois, cette année, la région n'est plus en mesure de s'appuyer sur l'École des métiers en aérospatiale de Montréal (ÉMAM) pour offrir le DEP en aérospatiale en région. En effet, l'ÉMAM priorise et réserve l'utilisation de ses équipements et de ses ressources pour former à l'intention de Bombardier. La Commission scolaire du Chemin-du-Roy doit donc se doter des ressources requises pour offrir la formation sur le territoire. L'aide financière accordée permettra de créer 42 emplois de qualité d'ici un an. Les intervenants économiques veulent donc soutenir la croissance de Premier Aviation et de plusieurs autres éventuellement avec le prolongement de la piste à l'aéroport de Trois-Rivières. La capacité d'agir efficacement dans ce dossier contribuera positivement à faire émerger un secteur porteur de diversification économique pour la région.

CONSIDÉRANT que le projet cadre bien avec deux des quatre grands enjeux du Plan quinquennal de développement régional (2005-2010);

CONSIDÉRANT la très forte demande pour les diplômés en aérospatiale et l'absence de soutien technique et de prêt d'équipements provenant de l'ÉMAM;

CONSIDÉRANT la nécessité que les intervenants économiques de la région assurent leur soutien à la Commission scolaire du Chemin-du-Roy, afin de rendre possible le démarrage de cohorte de formation;

CONSIDÉRANT l'importance que les intervenants économiques de la région soutiennent l'émergence d'un nouveau secteur d'activité, porteur de diversification économique;

CONSIDÉRANT que la réalisation de projet se traduira par la création de 42 emplois de qualité pour le printemps 2009;

CONSIDÉRANT que le projet concourt à la réalisation des objectifs fixés au Pacte pour l'emploi;

CONSIDÉRANT l'importance d'appuyer la Commission scolaire du Chemin-du-Roy dans ses démarches auprès du ministère de l'Éducation, du

Loisir et du Sport visant à doter d'un levier permanent de formation en aérospatiale, en Mauricie;

IL EST PROPOSÉ par M. Pierre A. Dupont, appuyé par M<sup>me</sup> Lise Landry, de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale de 75 000 \$, et ce, conditionnellement à la confirmation de la contribution financière des autres partenaires pressentis pour le projet tel qu'il apparaît dans la structure de coûts et de financement consignée dans la présentation sommaire du projet et à la production d'un rapport comptable vérifié spécifique au présent projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 3.2.5 Emplois et milieux dévitalisés (AA-122-08)

#### **Résolution relative à l'octroi d'une aide financière pour le projet «Emplois et milieux dévitalisés» (AA-122-08)**

Le projet vise le support à la revitalisation de sept municipalités de la région considérées très dévitalisées à partir des données du recensement de 2001 et des nouvelles données de 2006. Pour ce faire, le projet prévoit doter ces municipalités d'une ressource professionnelle qui peut pallier au manque d'expertise, de connaissances et de ressources techniques dans le développement d'entreprises collectives susceptibles de générer des emplois qui vont concourir à la revitalisation. En raison de la précarité de leur situation économique, ces milieux nécessitent un accompagnement adapté pour renforcer leur capacité à se développer.

CONSIDÉRANT que le projet est en lien avec le Plan quinquennal de développement régional 2005-2010 particulièrement à l'égard des enjeux démographiques et économiques qui confrontent la Mauricie;

CONSIDÉRANT que le projet est aussi concordant avec le Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées qui vise, tout comme le Plan quinquennal, l'occupation dynamique du territoire dans une perspective de développement durable et marquée par la responsabilité, l'innovation et l'excellence de ses acteurs dans toutes leurs réalisations;

CONSIDÉRANT que la concertation au démarrage du projet laisse entrevoir que la démarche de réalisation s'établira selon une approche intégrée mettant à profit les ressources de tous les intervenants susceptibles de concourir à l'atteinte des objectifs;

CONSIDÉRANT que le projet peut permettre de développer des modèles novateurs et inventifs qui peuvent être reprogrammés aux fins de soutenir de nouvelles initiatives dans des milieux et des secteurs autres que ceux ciblés;

CONSIDÉRANT les expériences d'intervention déjà réalisées en Mauricie favorisant la vitalisation de milieux aux prises avec des problématiques de développement et l'importance pour la CRÉ d'agir pour que l'ensemble des municipalités et l'ensemble des territoires œuvrent au développement de notre région en favorisant la complémentarité et la valorisation des potentiels existants;

IL EST PROPOSÉ par M. Guy Richard, appuyé par M. Réjean Gaudreault, de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale de 60 000 \$, et ce, conditionnellement à la confirmation de la contribution financière des autres partenaires pressentis pour le projet tel qu'il apparaît dans la structure de coûts et de financement consignée dans la présentation sommaire du projet et à l'engagement des partenaires d'associer les

représentants des Centres locaux de développement du Haut-Saint-Maurice, de Maskinongé et de Mékinac dans la mise en œuvre du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 3.2.6 Centre de ski La Tuque (AA-124-08)

M. Réjean Gaudreault déclare son intérêt et se retire des discussions.

#### **Résolution relative à l'octroi d'une aide financière pour le projet «Centre de ski La Tuque» (AA-124-08)**

La situation particulière de Ville de La Tuque sur la cartographie régionale rend plus limitée sa capacité à générer des projets dont le rayonnement s'étend sur un ou plusieurs autres territoires. Pourtant, quand on s'y arrête, le Haut-Saint-Maurice est l'un des plus gros et des plus forts engrenages économiques et touristiques avec son immense domaine gorgé de ressources et d'espaces naturels.

Le présent projet s'inscrit dans cette dynamique. Il vise la consolidation du Centre de ski municipal par la mise à niveau de ses équipements et infrastructures.

CONSIDÉRANT l'importance, affirmée par le Plan quinquennal de développement régional 2005-2010, de multiplier les efforts et les initiatives pour assurer, à tous les territoires de la Mauricie, le maintien et l'amélioration de la qualité de vie prédisposant ainsi à produire des résultats positifs sur le bilan démographique de la région et sur la vitalité des milieux de vie sur lesquels il est urgent d'agir;

CONSIDÉRANT qu'en ce sens, le projet proposé par Ville de La Tuque apparaît comme une importante action pour permettre à ce milieu d'envisager son développement en capitalisant sur les ressources humaines qu'elle se doit de conserver ou d'attirer pour maximiser son apport au développement régional, et ce, en partageant les richesses de son économie;

CONSIDÉRANT que la contribution de la CRÉ, même relativement marginale dans le présent contexte, vient confirmer un appui à toutes les stratégies susceptibles de produire des effets positifs sur les collectivités de la communauté régionale, particulièrement lorsque ces stratégies concourent à redresser des tendances défavorables au plein essor de la Mauricie;

IL EST PROPOSÉ par M. Jacques Pinard, appuyé par M. Pierre A. Dupont, de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale de 50 000 \$, et ce, conditionnellement à la confirmation de la contribution financière des autres partenaires pressentis pour le projet tel qu'il apparaît dans la structure de coûts et de financement consignée dans la présentation sommaire du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 3.3 Cadre de gestion du Fonds de développement régional (FDR)

Suivant les recommandations du comité exécutif, IL EST PROPOSÉ par M. Michel Angers, appuyé par M. Pierre Tremblay, d'accepter les modifications apportées au cadre de gestion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/08-09-04-045 **4.0 MANDAT POUR LA PRODUCTION D'UN DVD**

**Résolution relative**  
**au mandat pour la production d'un DVD**

IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> France Cormier, appuyée par M. André Nollet, d'adopter la recommandation du comité exécutif et de confier la réalisation du DVD de prestige de la Mauricie à la firme EGZAKT, selon le budget établi pour ce projet (80 000 \$) en début d'année et selon les collaborations financières confirmées de l'ensemble des partenaires régionaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/08-09-04-046 **5.0 COMMISSION RÉGIONALE SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET LE TERRITOIRE (CRRNT)**

**5.1 Plan d'action (2008-2009)**

IL EST PROPOSÉ par M. Jacques Pinard, appuyé par M. Réjean Gaudreault, d'adopter le Plan d'action de la CRRNT, tel que recommandé par le comité exécutif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.2 Programme biomasse forestière**

IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Lise Landry, appuyée par M. Reynald Périgny, d'accepter que la Conférence régionale des élus de la Mauricie participe activement au programme relatif à l'octroi d'un permis pour la récolte annuelle de biomasse forestière dans les forêts du domaine de l'État (appels de proposition, classement des projets, recommandation au ministre) et de mandater la présidente à signer l'entente de collaboration avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune en accord avec la recommandation du comité exécutif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.3 Aires protégées**

IL EST PROPOSÉ par M. Lucien Mongrain, appuyé par M. Réjean Gaudreault, d'accepter la recommandation du comité exécutif et d'acheminer au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) les résultats d'une large adhésion de la Mauricie pour les trois aires protégées C36, C40 et C45 selon les cartes qui ont été déposées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.4 Étude sur la compétitivité de l'industrie forestière**

La présidente souligne l'importance d'élargir l'étude auprès des industries qui n'avaient pas participé précédemment. Les tarifs hydroélectriques et le créneau ACCORD pourraient être des éléments à ajouter à l'étude.

CA/08-09-04-047 **6.0 DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA CRÉ SUR LES COMITÉS AVISEURS LOCAUX DES RÉSERVES FAUNIQUES MASTIGOUCHE ET DU SAINT-AURICE**

**Résolution relative à la désignation d'un représentant de la CRÉ**  
**sur les comités aviseurs locaux des réserves fauniques**  
**Mastigouche et du Saint-Maurice**

IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Lise Landry, appuyée par M. Lucien Mongrain, que la Conférence régionale des élus de la Mauricie désigne M. Jean Trudel à siéger au comité

aviseur de la Réserve Mastigouche et M. Reynald Périgny pour le comité aviseur de la Réserve du Saint-Maurice.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA/08-09-04-048 7.0 FORMATION D'UN COMITÉ DE TRAVAIL SUR LES SENTIERS RÉCRÉOTOURISTIQUES**

**Résolution relative à la formation d'un comité de travail sur les sentiers récréotouristiques**

IL EST PROPOSÉ par M. Réjean Gaudreault, appuyé par M. Pierre A. Dupont, que la Conférence régionale des élus de la Mauricie désigne M<sup>me</sup> France Beaulieu, M. Christian Savard et M. Luc Desaulniers à siéger sur le comité de travail sur les sentiers récréotouristiques et que la CRÉ de la Mauricie en assume le leadership.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA/08-09-04-049 8.0 APPUI À LA DIVERSIFICATION PAR L'AÉROSPATIALE**

M. Pierre Tremblay déclare son intérêt et se retire des discussions.

**Résolution relative à l'implantation d'un levier permanent de formation en aérospatiale en Mauricie**

La région de la Mauricie est fermement engagée vers la diversification de son économie. Depuis quelques années, la région appuie le développement d'entreprises dynamiques notamment dans le secteur de l'aéronautique. Plus spécifiquement, l'entreprise Premier Aviation, établie à l'aéroport de Trois-Rivières depuis 2003, emploie aujourd'hui plus de 180 personnes. Toutefois, les perspectives de croissance de l'entreprise demeurent entravées, voire menacées, par les difficultés associées au recrutement et à la formation de la main-d'œuvre dans ce secteur d'activité.

Depuis trois ans, dans le cadre d'une entente de partenariat avec la Commission scolaire du Chemin-du-Roy, la Commission scolaire de Montréal supervise une formation en aérospatiale à Trois-Rivières. Par contre, toutes ses ressources étant requises pour répondre aux besoins des entreprises de Montréal (ex. : Bombardier), la Commission scolaire de Montréal n'est plus en mesure d'apporter le soutien attendu pour dispenser la formation en Mauricie alors que le besoin d'une main-d'œuvre qualifiée s'y fait de plus en plus criant.

Pour répondre au besoin récurrent de candidats diplômés en aérospatiale et, par conséquent, soutenir la croissance de ses entreprises, la Mauricie doit disposer d'un levier permanent de formation sur son territoire c'est-à-dire un véritable centre de formation en aérospatiale.

- |             |   |
|-------------|---|
| CONSIDÉRANT | que l'aéronautique est un secteur d'avenir pour la Mauricie;  |
| CONSIDÉRANT | l'importance d'appuyer ce secteur et la croissance d'entreprises qui contribuent à diversifier l'économie régionale;  |
| CONSIDÉRANT | que le prolongement de la piste à l'aéroport de Trois-Rivières contribuera à accélérer l'arrivée de nouvelles entreprises en aérospatiale à moyen terme;                    |
| CONSIDÉRANT | que Premier Aviation et d'autres entreprises de la Mauricie et de l'Est du Québec confirment leurs intentions d'embaucher en nombre croissant des diplômés en aérospatiale; |
| CONSIDÉRANT | que la région ne dispose pas d'un programme de formation à la carte en aérospatiale;  |

---

CONSIDÉRANT que l'École des métiers en aérospatiale de Montréal (ÉMAM) de la Commission scolaire de Montréal réserve ses ressources (formateurs, matériels, etc.) pour répondre aux besoins de Bombardier et des autres entreprises du secteur établies dans la région métropolitaine;

IL EST PROPOSÉ par M. Pierre A. Dupont, appuyé par M<sup>me</sup> Lise Landry, que la Conférence régionale des élus de la Mauricie demande au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport de considérer l'importance de disposer d'un levier permanent de formation en aérospatiale pour répondre aux besoins des entreprises mauriciennes et éventuellement d'assurer l'implantation d'un centre de formation en aérospatiale en Mauricie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA/08-09-04-050 9.0 PARTENARIAT SEMAINE RÉGIONALE DE L'EMPLOI**

La direction générale informe les membres que le comité exécutif a accepté un partenariat avec Emploi-Québec pour la réalisation de la Semaine de l'emploi qui se tiendra du 16 au 20 mars 2009.

**CA/08-09-04-051 10.0 POINTS D'INFORMATION**

**10.1 Forum de la société civile (18 décembre 2008)**

La direction générale informe les membres que la prochaine rencontre du Forum de la société civile se tiendra le 18 décembre 2008 et elle sera suivie d'un 5 à 7 pour le temps des Fêtes.

**10.2 Conseil régional de l'environnement (CRE)**

IL EST PROPOSÉ par M. Jacques Pinard, appuyé par M<sup>me</sup> France Cormier, que la Conférence régionale des élus de la Mauricie, par la voie de sa présidente, adresse une lettre d'appui au Conseil régional de l'environnement, et ce, suivant la recommandation du dernier comité exécutif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10.3 Infrastructure pour la consolidation des liens interrégionaux VHR**

La direction générale informe les membres que la Conférence régionale des élus de la Mauricie sera prochainement interpellée au niveau d'un nouveau programme à titre de comité de priorisation.

**10.4 LIC**

La direction générale informe les membres du conseil d'administration de l'avancement des travaux dans ce dossier, qui vise à mettre à jour la liste des industries et des commerces (LIC) de la Mauricie.

**10.5 Stratégie en faveur des aînés (ES-019-07)**

Le directeur général fait le point sur l'entente spécifique et les travaux qui ont été réalisés pour mettre à jour les actions effectuées dans les territoires. Cet inventaire servira à définir les orientations et ainsi favoriser les meilleurs projets. Il invite les territoires de MRC à désigner un représentant sur un comité consultatif qui sera prochainement créé.

**CA/08-09-04-052 11.0 LISTE DES COMPTES**

IL EST PROPOSÉ par M. Pierre A. Dupont, appuyé par M. Pierre Tremblay, d'adopter la liste des comptes, telle qu'elle est déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA/08-09-04-053 12.0 VARIA****12.1 Centres de tri**

**Résolution relative à la crise du secteur  
des centres de tri des matières résiduelles**

Il y a trois ans, la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM) a investi dans la construction d'un centre de tri des plus modernes afin d'optimiser l'investissement des citoyens des 39 municipalités partenaires de la RGMRM et afin d'assurer l'atteinte des objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*.

Le maintien en opération du centre de tri durement touché par la crise économique a occasionné, en novembre, des pertes journalières de 8 000 \$. La RGMRM ne pourra pas supporter longtemps de telles pertes. Actuellement, près de 70 personnes travaillent au centre de tri et parmi celles-ci, une cinquantaine présentent des limitations physiques ou intellectuelles. La pérennité des emplois et du service de collecte sélective doit être assurée par un soutien financier rapide de la part du gouvernement du Québec.

CONSIDÉRANT que la crise économique affecte grandement le centre de tri des matières résiduelles de la Mauricie et que les pertes financières qu'elle occasionne compromettent le maintien du service de collecte sélective et des emplois du centre de tri;

CONSIDÉRANT que la Mauricie est durement affectée par les pertes d'emplois, dans différents secteurs, et qu'elle doit tout mettre en œuvre afin de sauvegarder les emplois existants;

CONSIDÉRANT que l'intégration en emploi des personnes ayant des limitations physiques ou intellectuelles est essentielle pour la qualité de vie de ces personnes;

CONSIDÉRANT que le centre de tri de la Mauricie contribue à l'atteinte des objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*;

CONSIDÉRANT que le maintien de ses opérations touche 39 municipalités de la Mauricie;

IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Lise Landry, appuyée par M. Michel Angers, que la Conférence régionale des élus de la Mauricie appuie la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie dans la demande qu'elle adresse à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, visant, d'une part, à obtenir un soutien financier rapide de la part du gouvernement du Québec afin d'assurer le maintien des opérations du centre de tri de la Mauricie et, d'autre part, à obtenir l'assurance qu'on tienne compte du caractère public du centre de tri dans la mise en œuvre de solutions à moyen terme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA/08-09-04-054 13.0 QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question du public.

**CA/08-09-04-055      14.0 DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE**

La prochaine réunion se tiendra le jeudi 26 février 2009, à la Ville de Shawinigan.

**CA/08-09-04-056      15.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par M. Lucien Mongrain, appuyé par M<sup>me</sup> Lise Landry, que la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

France Beaulieu  
Présidente

---

Pierre A. Dupont  
Secrétaire